INSTITUT DU MARIAGE ET DE LA FAMILLE CANADA | IMFC | INSTITUTE OF MARRIAGE AND FAMILY CANADA

# POINTS DE VUES DES FAMILLES CANADIENNES

INSTITUT DU MARIAGE ET DE LA FAMILLE CANADA

Titre: La pauvreté familiale au Canada: Augmenter les revenus et renforcer les familles

*Points de vues des familles canadiennes » est une série occasionnelle produite par l'Institut du mariage et de la famille Canada qui enquête sur les opinions publics des Canadiens en ce qui concerne les questions qui ont une incidence sur la vie familiale.*

## RÉSUMÉ

Comme elle est la cellule économique de base au Canada, la famille est le fondement qui convient pour l'étude de la pauvreté dans ce pays. Au cours de la dernière décennie, la pauvreté familiale a fait l'objet de manchettes encourageantes, le taux des familles monoparentales et des familles âgées à faible revenu ayant sensiblement diminué. Le taux des familles biparentales à faible revenu est bas par rapport à celui des familles monoparentales et le mariage semble contribuer sensiblement à réduire la pauvreté. Toutefois, ces dix dernières années, le taux des familles biparentales à faible revenu n'a pas enregistré une baisse semblable à celle des autres catégories de familles, sans doute par suite d'une certaine négligence de la part des responsables des politiques.

La question de la pauvreté familiale au Canada en 2007 laisse donc entrevoir deux grands objectifs de politique générale : maintenir la baisse actuelle des taux de pauvreté au sein des familles monoparentales et obtenir des réductions plus importantes du taux de pauvreté des familles biparentales.

Dans l'élaboration de programmes de lutte contre la pauvreté, la clé du succès réside dans la création des mesures incitatives appropriées. Le présent document préconise des incitations qui rendent le travail rémunérateur, qui encouragent l'accumulation d'actifs, qui consolident les structures familiales et qui reconnaissent l'importance du mariage dans la réduction de la pauvreté.

On peut réduire de manière soutenue la pauvreté des familles monoparentales en réduisant le taux de monoparentalité ou en augmentant l'effort de travail des chefs de famille monoparentale. Aux États-Unis, l'initiative dite Healthy Marriage Initiative a pour objet de réduire la proportion des familles monoparentales dans l'ensemble des familles. Elle recourt à des messages publics et à des services de counselling pour les couples non mariés à faible revenu. Les 500 millions de dollars affectés au budget du programme traduisent la détermination des pouvoirs publics à appuyer le mariage. On espère ainsi accroître les taux de satisfaction matrimoniale et créer une culture positive sur les avantages du mariage dans l'ensemble de la société. Le Canada se doit d'analyser de près les résultats de cette initiative lorsqu'ils seront rendus publics.

La prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG), inspirée du Crédit d'impôt sur les revenus salariaux (CIRS) du régime fiscal américain, a pour objet de « rendre le travail avantageux » pour les Canadiens en leur offrant une compensation pour les taux marginaux élevés d'imposition - ce que l'on appelle le « mur de l'aide sociale ». La PFRG sera mise en œuvre au cours de l'année d'imposition 2007 et aidera vraisemblablement les Canadiens à faible revenu à s'intégrer au marché du travail. La valeur initiale de la PFRG est cependant décevante.

Il conviendrait de reconnaître que les familles biparentales à faible revenu doivent acquitter des frais supplémentaires en raison de la présence de deux adultes dans la famille. Les prestations destinées aux familles à faible revenu, comme la prestation nationale pour enfants, sont déterminées uniquement en foncton du nombre d'enfants et ne tiennent pas compte du nombre de parents dans la famille, ce qui crée un désavantage pour les familles biparentales. Il convient de se rappeler que pauvreté infantile et pauvreté familiale sont synonymes. Les enfants pauvres sont des enfants de familles pauvres.

Le CIRS américain inclut un supplément de paiement pour les couples mariés. On se trouve à reconnaître ainsi les effets positifs du mariage au sein et hors de la famille, ainsi que les frais additionnels qui pèsent sur les familles biparentales. La création dans le cadre des programmes sociaux d'une prime de mariage semblable à la PFRG ou à la prestation nationale pour enfant permettrait de reconnaître l'apport important des familles biparentales à la société et de compenser les frais supplémentaires qu'ils doivent acquitter. L'adoption d'un régime fiscal fondé sur la famille et sur des déclarations conjointes et le partage du revenu équivaudrait à une reconnaissance plus grande par les pouvoirs publics de l'importance de la famille.

L'incitation à acquérir des actifs est un concept de lutte contre la pauvreté qui recèle des possibilités à long terme pour les familles monoparentales et biparentales. Les actifs peuvent amortir les pertes de revenu, être utilisés pour gagner un revenu supplémentaire et offrir des leçons importantes en matière de gestion financière. Toutefois, les règles de l'aide sociale qui empêchent les prestataires d'accumuler des actifs peuvent bloquer ces avantages. Les programmes comme Learn$ave encouragent les familles à faible revenu à épargner grâce à des clauses d'intéressement.

# Introduction

*Bien que le Canada soit un pays riche, on y consacre beaucoup d'attention à la question de la pauvreté. De nombreux organismes et groupes de pression politique en font leur principal cheval de bataille et les médias, les cercles politiques et le monde universitaire en parlent régulièrement.*

*Selon les études du gouvernement fédéral, les groupes démographiques les plus susceptibles de souffrir de la pauvreté sont au nombre de cinq : les mères seules, les immigrants récents, les personnes handicapées, les adultes de 45 à 64 ans vivant seul et les autochtones vivant hors des réserves (Hatfield, 2004). Les organismes comme Campagne 2000 ou la Canada's Association for the Fifty-Plus cherchent à attirer l'attention sur divers groupes relativement vulnérables à la pauvreté, par exemple les enfants ou les personnes âgées. Le présent document a pour objet d'analyser l'histoire récente de la pauvreté et ses effets sur les familles canadiennes, de discerner les catégories de famille les plus vulnérables à la pauvreté et de proposer des solutions qui réduisent la pauvreté et renforcent la cellule familiale.*

## COMPRENDRE LES INDICES DE LA PAUVRETÉ AU CANADA

Tout débat sur la pauvreté doit reposer sur une définition de cette notion. Contrairement aux États-Unis et aux pays européens, le Canada n'établit pas d'indice global classique de la pauvreté. Statistique Canada a choisi plutôt de publier des taux de faible revenu (TFR). Le TFR est un indice d'inégalité relative du revenu fondé sur les structures de dépenses des familles moyennes. Il repose sur des calculs complexes et rarement utiles. Statistique Canada décourage l'utilisation des TFR comme indices de pauvreté et insiste plutôt sur le fait qu'il s'agit d'un indicateur de « circonstances difficiles », une notion qui se prête à de multiples interprétations. Bien que le gouvernement fédéral ait récemment adopté une mesure de la pauvreté axée sur les conditions de marché, il n'y a pas de données historiques qui y correspondent. En l'absence de solutions utiles et malgré leurs faiblesses, les TFR ont été abondamment utilisés au Canada comme indice de pauvreté.

## LES REVENUS FAMILIAUX CANADIENS DANS UN PASSÉ RÉCENT

Selon Statistique Canada, une famille se définit comme tout groupement composé de deux Canadiens ou plus qui vivent ensemble et qui sont liés par le sang, par le mariage, par l'adoption ou en vertu d'une union libre. Comme l'indique le graphique 1, les familles canadiennes ont, dans l'ensemble, enregistré une hausse constante de leurs revenus nets d'impôt corrigés de l'inflation au cours des dix dernières années. En 2005, la famille canadienne médiane a vu son revenu net d'impôt augmenter de 1,6 % par rapport à l'année précédente, ce qui l'a porté à 56 000 dollars. Il s'agit là d'un gain de près de 10 000 dollars sur dix ans. Jamais le revenu familial n'a été aussi élevé. Malgré les nombreuses déclarations selon lesquelles l'augmentation des inégalités de revenu est un problème majeur au Canada, les Canadiens de toutes les tranches de revenu ont vu leurs revenus s'accroître au cours de la période 1980-2005 (Statistique Canada, 2007b).

**Graphique 1 : Revenu médian net d'impôt, ensemble des familles canadiennes**

Source : Statistique Canada, Cansim II

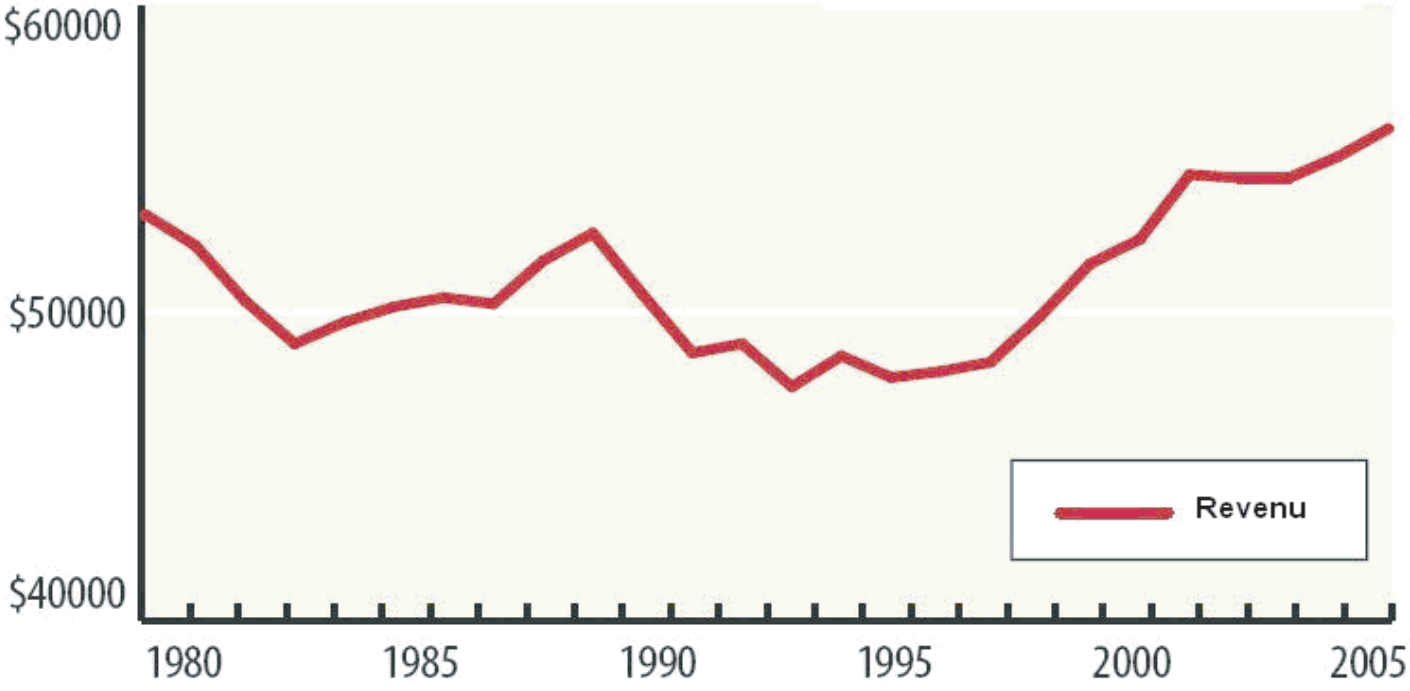

À mesure qu'augmente le revenu familial, l'incidence des faibles revenus sur les familles canadiennes devrait normalement diminuer. Comme l'indique le graphique 2, c'est bien ce qui se passe. Les baisses sont particulièrement visibles au cours de la dernière décennie, alors que le taux des familles à faible revenu est passé de 12,1 % à 7,4 %, ce qui représente une réduction d'un tiers. La tendance à long terme révèle le caractère proprement cyclique de l'économie, mais le changement récent est à la baisse et les données actuelles correspondent à des minimums historiques.

**Graphique 2:** TFR, ensemble des familles

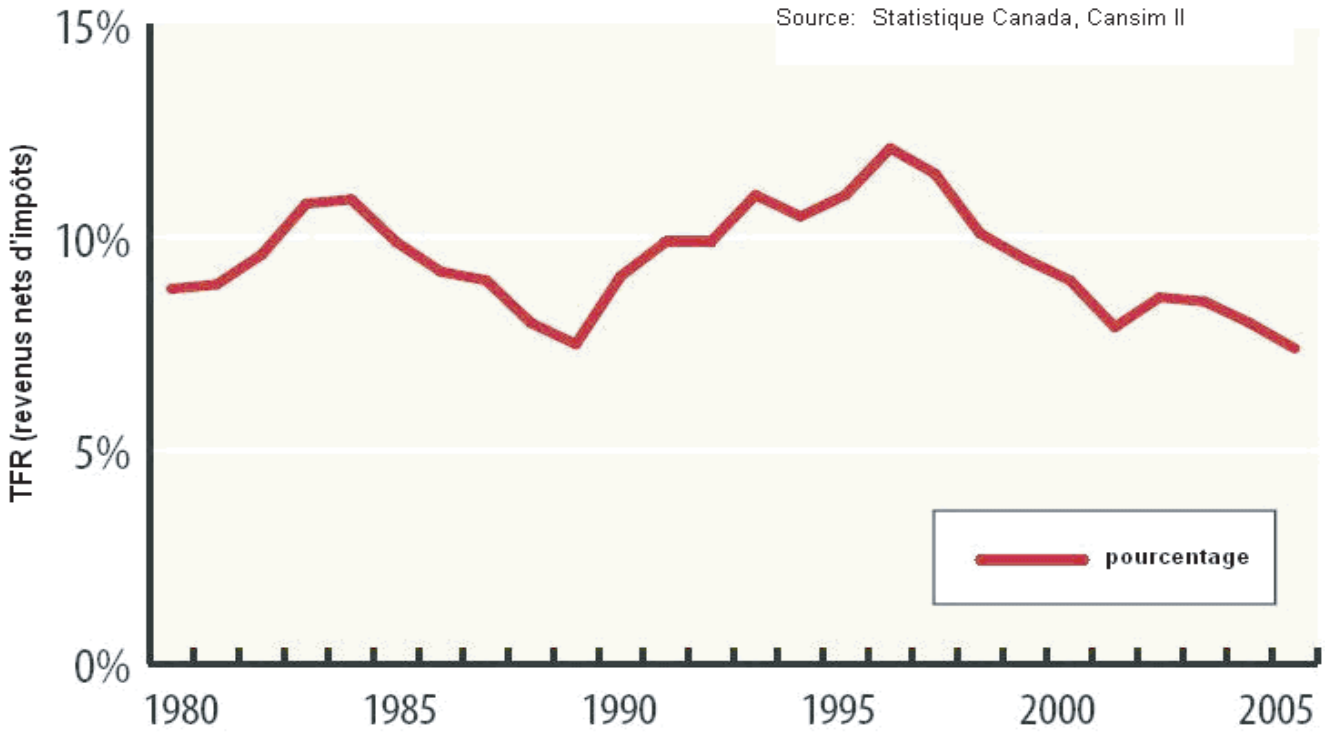


Tout d'abord les bonnes nouvelles. Parmi les familles canadiennes âgées, la pauvreté a été presque entièrement éliminée. Le TFR des personnes âgées mariées est actuellement de 1 %, alors qu'il était de 7 % en 1980. Ce taux de faible revenu compte parmi les plus faibles jamais enregistrés par Statistique Canada. Un tel succès est attribuable pour moitié à une augmentation de l'épargne personnelle, et pour moitié à un plancher de revenu fiable résultant des transferts du gouvernement comme le RPC/RRQ, la sécurité de la vieillesse (SV) et le supplément de revenu garanti (SRG). Bien que les taux de pauvreté des personnes âgées seules soient plus élevés, ces catégories ont également enregistré des baisses très sensibles au cours des dix dernières années. Au total, il y avait 242 000 personnes âgées ayant de faibles revenus au Canada en 2005. En 1980, on en dénombrait 462 000 (Statistique Canada, 2007b). La baisse sensible de la pauvreté chez les personnes âgées partout au Canada est un des grands succès des politiques gouvernementales canadiennes.

**Graphique: 3** TFR, sélection des familles

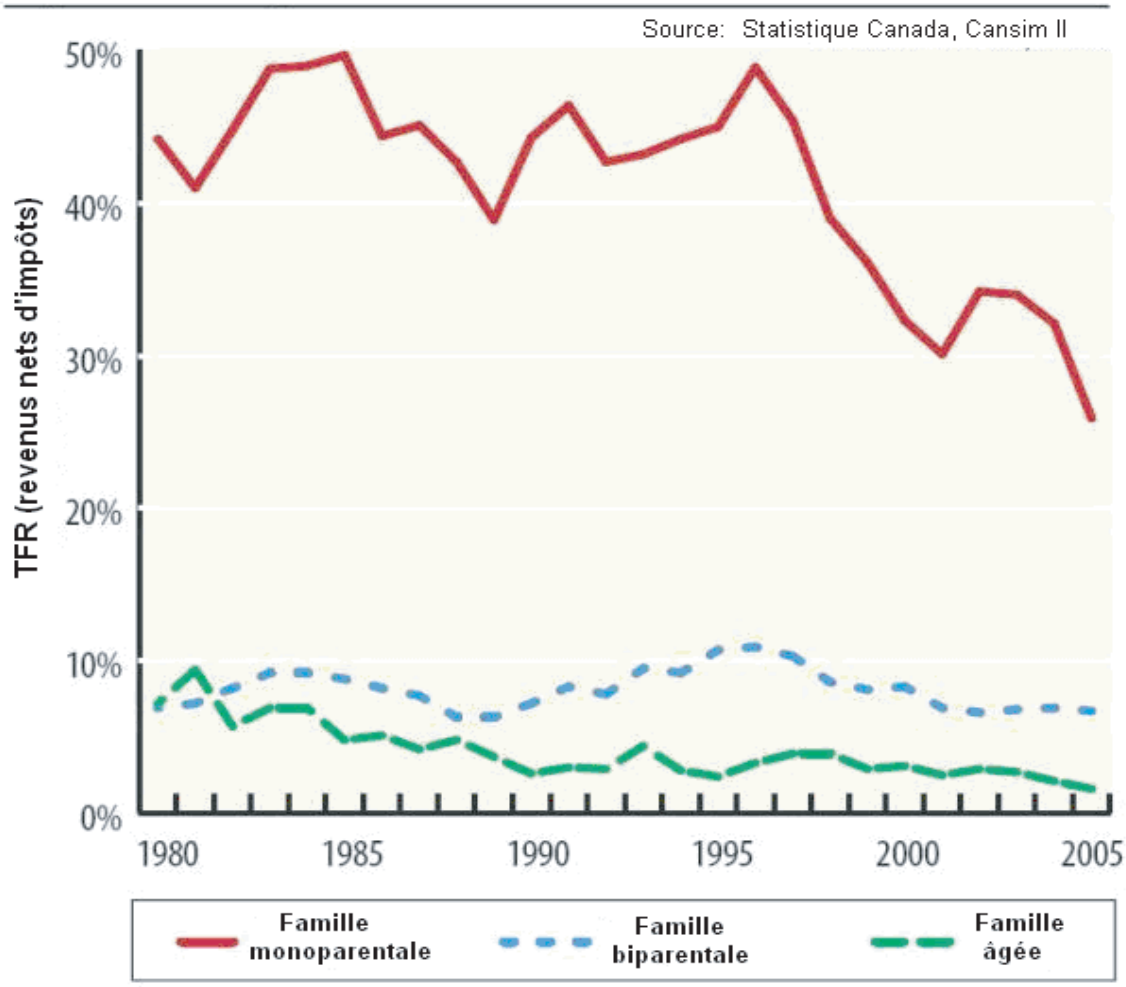


Les deux autres groupements familiaux importants, les familles biparentales et les familles monoparentales, affichent des trajectoires très différentes concernant les faibles revenus.

Traditionnellement, les familles monoparentales avaient les taux de pauvreté les plus élevés parmi les familles canadiennes, et c'est ce qui ressort du graphique 3. Entre 1980 et le milieu des années 1990, les TFR de ce groupe se situaient entre 40 % et 50 %. Toutefois, depuis le milieu des années 1990, le taux de faible revenu s'est libéré de cette tendance à long terme et a commencé à diminuer sensiblement. Il est actuellement de 26 %, ce qui représente une baisse de près de moitié au cours de la dernière décennie. Il s'agit là aussi d'un grand succès bien que les familles monoparentales affichent des taux de pauvreté élevés par rapport aux autres catégories.

La mauvaise nouvelle concerne l'évolution récente des familles biparentales, qui correspondent au segment le plus important de la population familiale canadienne. Ce groupe ne semble pas avoir enregistré un recul constant de la pauvreté au cours du dernier quart de siècle et représente la seule catégorie familiale qui ne correspondait pas à un minimum historique en 2005. Ces cinq dernières années, bien que les TFR des autres groupes aient enregistré des baisses sensibles, le TFR des familles biparentales s'est maintenu entre 6,7 % et 6,9 %, soit une fourchette identique à celle observée en 1980.

PAUVRETÉ FAMILIALE ET INFANTILE : UNE VUE PLUS APPROFONDIE

On affirme fréquemment que la plus grande responsabilité de la société concerne les enfants, notamment en regard de la pauvreté. Les enfants sont les seuls membres de la société qui n'ont pas les moyens d'améliorer eux-mêmes leur sort – la pauvreté est une réalité qu'ils éprouvent en raison de leurs circonstances familiales. En ce sens, l'étude de la pauvreté infantile est en quelque sorte l'étude de la pauvreté familiale. C'est ce que confirme le graphique 4 qui illustre un taux et une trajectoire qui s'apparentent étroitement au graphique 3.

**Graphique 4:** TFR, enfants sous le seuil de faible revenu

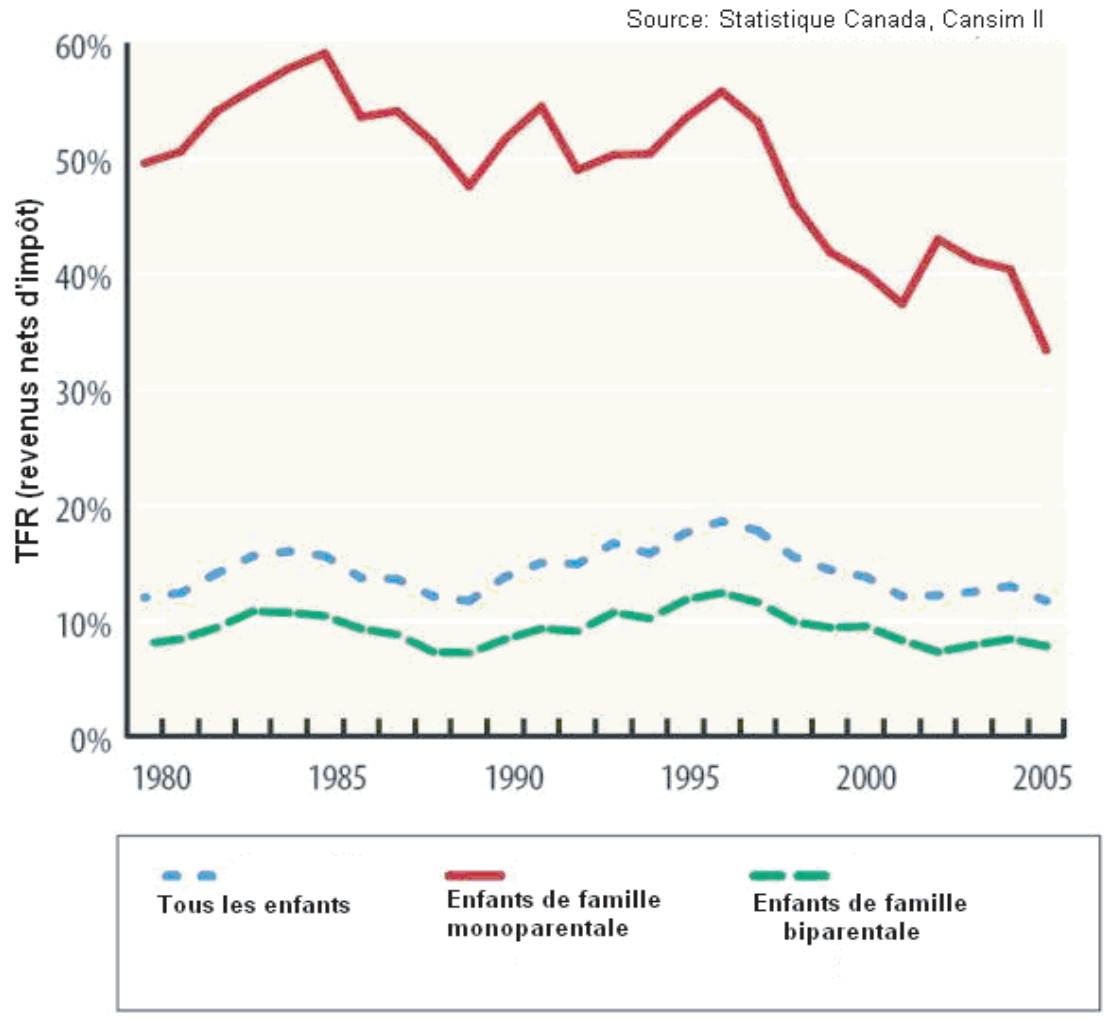

Le tableau 1 porte sur la répartition des enfants de famille à faible revenu selon les caractéristiques de la famille. Les enfants de famille monoparentale sont les plus vulnérables à la pauvreté (33,4 %). Pour ce qui est des enfants de familles biparentales, le taux est de 7,8 %. Tant les familles biparentales que les familles monoparentales dirigées par une mère ont des proportions élevées d'enfants en situation de faible revenu, bien que la proportion des familles biparentales soit la plus élevée. Le tableau 2 indique la répartition des types de familles. Les familles monoparentales dirigées par une mère représentent une petite minorité des familles au Canada.

La pauvreté familiale et la pauvreté infantile sont clairement inséparables. On ne peut pas s'attaquer à la pauvreté infantile sans se pencher sur la question de la structure familiale et sur son rendement. Les décideurs doivent analyser la situation des familles biparentales tout autant que celle des familles monoparentales.

**Tableau 1: Enfants en situation de faible revenu, 2005**

| | Total | en % |
|---|---|---|
| Familles biparentales | 420,000 | 7.8% |
| Familles monoparentales | 320,000 | 33.4% |
| Autres familles * | 48,000 | 11.8% |
| **Toutes les familles** | **788,000** | **11.7%** |

* inclut les familles monoparentales dont le chef de famille est le père, les enfants en famille d'accueil et les enfants vivant avec d'autres membres de la famille

Source: Statistique Canada, Cansim II

**Tableau 2: Familles de recensement au Canada, 2006**

| | Nombre de familles | En % du total des familles |
|---|---|---|
| **Familles dirigées par un couple** | | |
| Marié | 6,105,910 | 68.6% |
| De fait | 1,376,865 | 15.5% |
| Total | **7,482,775** | **84.1%** |
| **Familles monoparentales** | | |
| Mère | 1,132,290 | 12.7% |
| Père | 281,775 | 3.2% |
| Total | **1,414,065** | **15.9%** |
| **Total** | **8,896,840** | **100%** |

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006

La pauvreté infantile est un enjeu important. Toutefois, son importance ne supprime pas la nécessité de faire preuve d'exactitude et d'honnêteté dans la description de l'ampleur du problème. Plus précisément, des groupes de lutte contre la pauvreté affirment souvent que « plus d'un million d'enfants, soit près d'un enfant sur six, vivent encore dans la pauvreté au Canada » (Campagne 2000, 2007). Toutefois, ce chiffre ne donne pas une idée juste de la pauvreté au Canada.

Statistique Canada établit des TFR fondés sur les revenus nets d'impôts et sur les revenus avant déduction des impôts. Les taux avant déduction des impôts ignorent l'effet du régime fiscal progressif sur le revenu relatif. À cause de cela, les données avant déduction des impôts sous-évaluent forcément le revenu relatif des Canadiens à faible revenu et surévaluent donc la pauvreté relative. Les TFR déterminés en fonction des revenus nets d'impôts donnent une idée beaucoup plus exacte de la faiblesse des revenus et Statistique Canada préfère nettement cet indice. Dans son rapport le plus récent sur les revenus, l'agence gouvernementale déclare qu'il « préfère utiliser les TFR fondés sur les revenus nets d'impôts. Les taux nets d'impôts ne tiennent compte que partiellement de l'effet de redistribution du système d'impôt/transfert du Canada. Statistique Canada 2007a)

Et pourtant certains groupes de lutte contre la pauvreté préfèrent utiliser les TFR fondés sur les revenus avant déduction des impôts parce que cela donne l'impression que le problème est plus grave qu'il ne l'est en réalité. Les données fondées sur les revenus nets, qui sont les données justes, pour la pauvreté infantile au Canada indiquent qu'un enfant sur 8,5 vit en situation de faible revenu, et non un sur six. Le nombre absolu d'enfants dans ce groupe est de 788 000, et non de 1,1 million. Ces chiffres sont suffisamment élevés pour mériter l'attention des pouvoirs publics, mais il n'y a rien à gagner à tromper délibérément les Canadiens sur l'ambleur du problème.

## DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ

La dynamique de la pauvreté projette un éclairage additionnel sur les effets de la pauvreté familiale. Ross Finnie et Arthur Sweetman, de l'université Queen's, ont effectué des recherches sur la dynamique de la pauvreté au Canada qui mettent en lumière les liens fondamentaux entre structure familiale et pauvreté (Finnie et Sweetman, 2005).

Se fondant sur des données de la période 1992-1996, Finnie et Sweetman ont constaté que deux tiers des mères seules étaient pauvres durant au moins une des cinq années étudiées. Près d'un quart du total était pauvre toute la durée de l'étude. À titre de comparaison, le pourcentage des mères ayant un conjoint et ayant vécu au moins un an dans la pauvreté n'était que de 27 %. La grande majorité des mères mariées ou en cohabitation n'avait pas connu la pauvreté au cours de la période de cinq ans.

En ce qui concerne l'entrée en pauvreté, l'étude conclut que les chefs de famille monoparentale – qu'ils soient de sexe masculin ou de sexe féminin – constituaient le groupe le plus susceptible d'entrer dans un état de pauvreté au cours d'une année particulière. (Les chefs de famille monoparentale de sexe masculin représentaient un groupe très peu nombreux de l'étude effectuée au cours des années 1990).

Si une femme sans conjoint devenait chef de famille monoparentale dans une année donnée, la probabilité qu'elle devienne pauvre au cours de la même année passait de 5,8 % à 30,4 %. Inversement, un chef de famille monoparentale de sexe féminin qui se mariait dans une année donnée voyait ses chances de sortir de la pauvreté passer de 29 % à 84 %. Tout indique donc que la monoparentalité de sexe féminin est un indice fiable de pauvreté familiale et infantile et, par ricochet, que le mariage est une institution importante de lutte contre la pauvreté.

## QUESTIONS CONCERNANT LA PAUVRETÉ DES CHEFS DE FAMILLE MONPOPARENTALE:

Le fait que la faiblesse du revenu soit une caractéristique prépondérante des familles monoparentales et que la pauvreté ait diminué en termes relatifs au sein de ce groupe au cours de la dernière décennie fait ressortir la nécessité d'analyser de manière plus approfondie le phénomène de la monoparentalité.

Il y a au Canada 1,4 million de familles monoparentales (voir tableau 1), ce qui correspond à 16 % de toutes les familles au pays. Ces familles sont composées de 2,2 millions d'enfants de moins de 18 ans. La plupart (80 %) des familles monoparentales ont une mère à leur tête et plus de 90 % des familles monoparentales sous le seuil des faibles revenus ont une mère à leur tête (Statistique Canada 2007b).

On trouve dans les études de John Myles, Feng Hou, Garnett Picot et Karen Myers effectuées pour le compte de Statistique Canada une comparaison utile des caractéristiques démographiques des mères seules entre 1981 et 2001. Bien que les mères seules aient généralement été plus jeunes et moins scolarisées que leurs homologues mariées, l'écart entre les deux groupes a diminué.

Par exemple, le pourcentage des mères seules qui n'ont jamais achevé leurs études secondaires a diminué de moitié entre 1981 et 2001.

Il y a eu augmentation sensible du nombre de mères seules qui ne se sont jamais mariées (16 % en 1981 et 38 % en 2001), bien qu'il demeure encore vrai que la plupart des mères seules soient divorcées ou séparées (Myles, Hou, Picot et Myers, 2006).

En matière de travail professionnel, les mères seules ont un taux d'emploi inférieur à celui des mères mariées bien qu'il n'en ait pas toujours été ainsi. Au cours des années 1970, le taux d'emploi des mères seules était plus élevé. La situation s'est renversée au cours des années 1980 lorsque l'aide sociale est devenue de plus en plus attrayante. Au cours de la décennie 1990, la réforme de l'aide sociale a vraisemblablement occasionné une hausse des taux d'emploi pour les mères seules; toutefois, il y a encore un écart sensible entre le taux d'emploi des mères mariées et celui des mères seules.

**Graphique 5: Taux d'emploi des mères seules et des mères mariées**

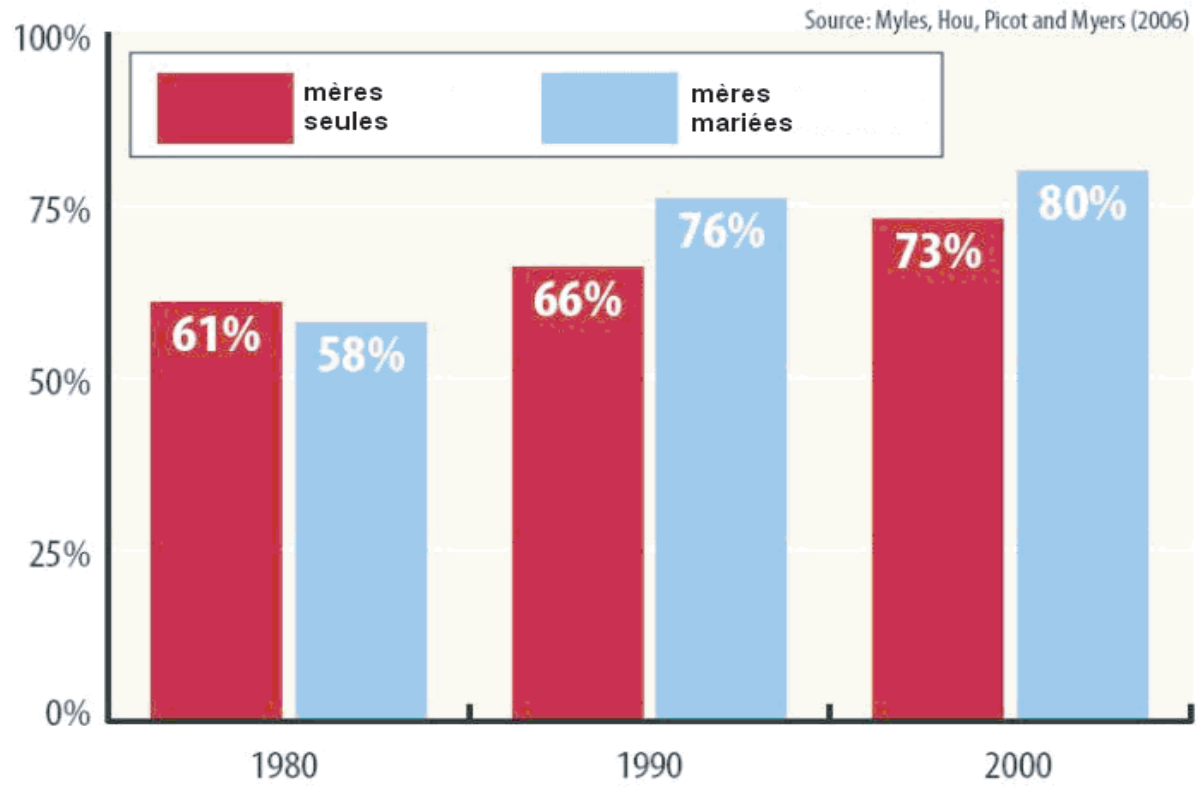


L'écart entre mères seules et mères mariées en matière d'emploi et de revenu se répercute sur d'autres aspects des finances et de la richesse. Par exemple, les mères seules sont moins susceptibles d'être propriétaires de leur maison que les pères seuls ou les couples mariés (Statistique Canada 2006).

## QUESTIONS CONCERNANT LA PAUVRETÉ DES FAMILLES BIPARENTALES

Bien que la monoparentalité soit un cas spécial de la pauvreté, les familles biparentales ne sont pas immunisées contre la faiblesse des revenus. Un couple sans enfant qui donne naissance à un enfant ou qui en adopte un dans une année particulière verra doubler son risque de se retrouver dans une situation de faible revenu. « Les jeunes couples ayant des enfants ont donc des taux plus élevés d'entrée dans une situation de faible revenu et des taux moins élevés d'affranchissement d'une telle situation que les couples plus âgés », observent Finnie et Sweetman. Compte tenu des dépenses et de la baisse de revenu qu'entraîne l'arrivée d'un nouveau-né, cela semble naturel. Les chercheurs attribuent cette situation à la valeur limitée des programmes d'aide sociale ciblant les personnes jeunes et mariées, ainsi qu'à la réduction des possibilités d'emplois destinés aux jeunes parents plutôt qu'aux parents et travailleurs plus âgés et établis.

Les modifications apportées à la réglementation des congés parentaux en 2000 ont allongé d'un an la période au cours de laquelle les pères et mères peuvent rester à la maison avec un nouveau-né tout en recevant un salaire réduit. Cette modification a presque doublé le temps que les prestataires de congés parentaux ont pris entre 2000 et 2001. Bien que l'augmentation du temps passé à la maison soit clairement un atout pour favoriser les liens parents-enfants, la perte de revenu qui en découle réduira le revenu des jeunes familles (Statistique Canada, 2003).

La présence d'un nouvel enfant pèse sur les ressources familiales tout en privant un jeune couple de sa capacité d'accroître son effort de travail. La société a clairement intérêt à réduire le risque de pauvreté pour toutes les familles ayant des enfants, que ces familles soient monoparentales ou biparentales.

Les prestations pour enfants offertes à l'échelle nationale, comme la prestation universelle pour la garde d'enfants, la prestation fiscale canadienne pour enfants et la prestation nationale pour enfants offrent des paiements déterminés en fonction du nombre d'enfants dans une famille; certaines font également intervenir le revenu familial. Aucune n'établit de distinction entre familles monoparentales et familles biparentales, ce qui peut être un désavantage pour les familles biparentales. Les familles biparentales à faible revenu doivent manifestement acquitter des dépenses plus élevées en raison de la présence de deux adultes dans la famille.

# DEUXIÈME PARTIE : RÉDUIRE L'ÉCART ENTRE FAMILLES MONOPARENTALES ET BIPARENTALES

## CONSTRUIRE LES MARIAGES

Une des caractéristiques les plus étonnantes de l'étude de la pauvreté familiale ci-dessous est l'influence très grande du mariage en tant qu'institution de lutte contre la pauvreté. Les taux de pauvreté sont sensiblement moins élevés et la durée de la pauvreté plus courte dans le cas des couples mariés ayant des enfants que dans celui des familles monoparentales ayant le même nombre d'enfants. Les données sur le revenu de Statistique Canada indiquent en outre qu'un adulte canadien d'âge actif verra ses chances d'appartenir à la catégorie des personnes à faible revenu passer de 30 % à 6,4 % le jour où il (elle) se marie (Statistique Canada, 2007b). On pourrait affirmer qu'il s'agit là du cadeau nuptial que le mariage offre aux deux mariés. Le mariage est aussi un avantage important pour les enfants, surtout du point de vue de la réduction de la pauvreté. Comme on l'a mentionné précédemment, le risque qu'un enfant de famille monoparentale se retrouve dans une situation de faible revenu est de 33,4 %, alors qu'il est de 7,8 % pour un enfant de famille biparentale.

Le rôle du mariage dans la réduction de la prépondérance de la pauvreté est un phénomène bien établi et attesté par plusieurs études. Les adultes mariés sont invariablement plus heureux, plus en santé, plus riches et moins sujets aux dépressions que leurs homologues non mariés ou divorcés (Lerman, 2002; Gardner et Oswald, 2004; Statistique Canada, 2007c). Les enfants de familles dont les parents sont mariés tendent également à avoir de meilleurs rendements scolaires, gagnent des revenus plus élevés et sont moins enclins à souffrir de problèmes émotifs et juridiques plus tard dans la vie (Wilcox, 2005).

La présence de deux gagne-pain au sein d'un ménage est un avantage clair et manifeste du point de vue du revenu familial total. Et les couples à la tête d'une famille ont également la capacité de faire des tâches ménagères non rémunératrices en commun ou de les partager, ce que ne peuvent faire les chefs de famille monoparentale. Si le mariage est souhaitable du point de vue de la société et qu'il correspond à la volonté d'une majorité de Canadiens, il est judicieux que les politiques gouvernementales encouragent, ou à tout le moins cessent de décourager, les familles biparentales.

Aucun gouvernement ne peut ou ne doit inciter les hommes et les femmes à conclure des mariages improductifs ou inappropriés. Le but de la société doit être de conserver les mariages existants là où c'est possible et mutuellement acceptable et offrir des incitations adéquates aux couples non mariés qui attendent un enfant ou qui en ont déjà afin de solidifier leur union dans le mariage, et ce pour leur propre profit et celui de leurs enfants.

Aux États-Unis, l'administration Bush a fait de la promotion du mariage une priorité de sa politique intérieure, ce qui lui confère un caractère unique. Le budget de 2005 du gouvernement américain a affecté des crédits de 500 millions USD à un programme quinquennal dénommé Healthy Marriage Initiative. Des crédits supplémentaires de 250 millions de dollars USD ont été affectés à un programme quinquennal baptisé Responsible Fatherhood. Certains États ont déployé des efforts similaires. Par exemple, l'État de l'Oklahoma s'est donné comme objectif de réduire son taux de divorce et de promouvoir le mariage en vertu de son programme OK Marriage. Si la monoparentalité conduit à la pauvreté, il semble logique qu'une réduction de la monoparentalité se traduise par une réduction corrélative de la pauvreté familiale.

La Healthy Marriages Initiative utilise une approche double. Une partie des fonds est affectée à des campagnes générales de publicité et à des cours aux élèves du secondaire où l'on met en évidence les effets positifs du mariage sur divers aspects de la vie sociale, de la vie des ménages et de la vie personnelle, y compris le revenu, la richesse, la santé et les rapports sexuels.

Le deuxième volet comporte des programmes de counselling à l'échelon des États et des municipalités destinés aux couples mariés et non mariés à faible revenu et vise à renforcer leurs aptitudes en matière de communications, de résolution de conflit et de gestion des finances familiales. Dans bien des cas, les cours de renforcement du mariage offerts dans le passé aux couples de classe moyenne par le biais d'églises et d'autres institutions civiques sont ajustés pour satisfaire les besoins des familles à faible revenu. Ces programmes sont généralement offerts conjointement avec des cours de soins prénatals dans des hôpitaux. On utilise parfois une autre méthode, qui consiste à offrir des services de réconciliation aux couples qui sollicitent un divorce.

Comme la Healthy Marriages Initiative n'accorde des dons que depuis 2006, aucune étude indépendante n'a

été effectuée par des universitaires sur ses effets à court et à long terme. Il est donc trop tôt pour faire des observations sur sa réussite ou sur son échec. Toutefois, beaucoup d'études ont été menées sur des modèles antérieurs de cours de préparation au mariage et, en général, elles concluent que les programmes ont des résultats positifs (Carroll et Doherty, 2003). Lorsque les résultats des études sur la Healthy Marriages Initiative seront disponibles – et il s'agit d'une question à laquelle les chercheurs universitaires et les décideurs s'intéressent beaucoup –, les méthodes de promouvoir le mariage constitueront un sujet fort intéressant pour les débats sur les politiques gouvernementales.

## SUBSTITUER LE TRAVAIL À L'AIDE SOCIALE

Comme mentionné précédemment, au cours de la dernière décennie, le Canada a été témoin d'une baisse sensible des taux de faible revenu parmi les familles monoparentales. Les raisons à l'origine de ce changement ressortent clairement lorsque l'on décompose les statistiques de revenu des mères seules. Comme l'indique le tableau 3, la hausse du revenu total entre 1995 et 2005 provient de revenus gagnés sur le marché du travail. L'augmentation de ces revenus, qui a été de plus de 10 000 dollars dans le cas des mères seules (alors que les transferts gouvernementaux ont légèrement diminué), coïncide avec la baisse du TFR des chefs de famille monoparentale dont il a été précédemment question. Tous les montants sont en valeur constante.

**Tableau 3: Rémunération moyenne, par source, mères seules: 1995 et 2005**

| | 1995 | 2005 |
|---|---|---|
| Rémunération du marché de l'emploi | $20,300 | $30,900 |
| Transferts gouvernementaux | $9,800 | $9,200 |
| Impôts sur le revenu | ($3,300) | ($4,100) |
| **TOTAL** | **$26,900** | **$36,000** |

* Les totaux peuvent ne pas être exacts en raison des calculs de moyenne
Source: Statistique Canada, Cansim II

Une conclusion qui se dégage de ces données est que l'on pourrait réaliser d'autres progrès en matière de réduction de la pauvreté en encourageant un plus grand effort de travail de la part des mères seules. La validité de cet argument est confirmée par le fait qu'un écart important subsiste entre le taux de participation au marché du travail des mères seules et celui des mères mariées (voir graphique 5). Bien entendu, la décision d'une mère seule de retourner au travail soulève plus de difficultés qu'une décision identique prise par un individu libre de liens familiaux car elle est également tributaire de questions concernant la garde des enfants et de la possibilité de tabler sur un soutien familial (voir l'encadré).

Il semble manifeste que l'accroissement des taux d'aide sociale ne soit pas une solution au problème du faible revenu des chefs de famille monoparentale. Beaucoup de données indiquent qu'une telle politique pourrait compromettre les gains des dix dernières années, ce qui entraînerait une hausse plutôt qu'une baisse du taux des familles à faible revenu. Des taux trop généreux d'aide sociale créent un effet désincitatif qui peut aggraver la situation des chefs de famille monoparentale. Une enquête effectuée dans les années 1990 par le gouvernement fédéral sur les effets de la hausse des prestations sociales sur l'effort de travail des chefs de famille monoparentale révèle que, pour chaque augmentation de 1 000 dollars de prestations sociales annuelles, on observe une baisse de 2 % du taux d'emploi des chefs de famille monoparentale (Kapsalis, 1996). La hausse des taux d'aide sociale sans considération de ses effets sur la participation à la population active peut donc aboutir à une baisse de l'emploi chez les mères seules, à une réduction des gains provenant du marché du travail et à une hausse corrélatives des TFR.

On trouve également des données hors du Canada qui confirment que le travail est préférable à l'aide sociale lorsqu'il est question de réduire la pauvreté des chefs de famille monoparentale. Une étude de l'OCDE parue en 2006 et portant sur 26 pays membres conclut que le taux de pauvreté relative est de 20 % dans le cas des familles monoparentales où le parent travaille, et de 60 % dans le cas des mêmes familles où le parent ne travaille pas (OCDE, 2006).

## SURMONTER LE MUR DE L'AIDE SOCIALE

Toute politique portant notamment sur l'effort de travail et l'aide sociale chez les Canadiens à faible revenu se heurte inévitablement à la question du « mur de l'aide sociale ». Cette expression désigne diverses désincitations auxquelles est assujettie une personne ou une famille bénéficiant de l'aide sociale lorsqu'elle recherche un emploi. Une mère seule (ou, à vrai dire, toute personne) peut perdre accès à des prestations particulières ou en nature, comme le logement subventionné ou les médicaments gratuits, lorsqu'elle abandonne l'aide sociale pour obtenir un emploi. Et à mesure que son revenu d'emploi augmente, les prestations provinciales et fédérales comme la prestation nationale pour enfants diminue. La perte de ces prestations s'ajoute aux impôts qu'il faut acquitter sur les revenus d'emploi et aux dépenses supplémentaires liées à un emploi. Tout considéré, les réductions de prestations et les impôts peuvent correspondre à un taux effectif d'imposition de 50 % ou plus pour une famille monoparentale lorsqu'elle se situe dans une fourchette de revenu entre 20 000 et 40 000 dollars (Richards, 2007). Pour certaines fourchettes de revenu plus étroites, le taux peut atteindre 78 % (Finances, 2005). Bref, pour chaque dollar gagné, il y a une perte de 78 cents sous forme d'impôts et de réduction de prestations. L'existence de ce mur de l'aide sociale incite les prestataires de l'aide sociale à ne pas s'intégrer à la population active et, comme mentionné précédemment, peut même partiellement expliquer l'écart de taux d'emploi entre mères seules et mères mariées. Dans le cas des mères seules qui souhaitent entrer dans la population active, ce mur de l'aide sociale doit être surmonté. Les gouvernements peuvent jouer un rôle à cet égard.

## RÉGIME UNIVERSEL DE GARDE D'ENFANTS ET CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE

Dans tout débat où il est question d'encourager les mères à entrer sur le marché du travail, on ne peut ignorer la question de la garde des enfants. Les mères seules qui choisissent de travailler et qui ont de jeunes enfants au foyer ont besoin d'une forme de garde non parentale pour leurs enfants. Et pourtant la solution fréquemment mentionnée d'un régime public, universel et syndiqué de garde d'enfants est, à bien des égards, inappropriée.

L'expérience du Québec, qui administre un régime universel de garderies à 7 dollars par jour et dont le coût annuel pour les contribuables est d'environ 1,5 milliard de dollars, révèle qu'un tel régime est une méthode coûteuse et peu sophistiquée d'aider les mères seules, De fait, les principaux bénéficiaires des garderies hautement subventionnées du Québec sont des familles à revenu moyen et relativement élevé (Lefebvre, 2004). Plutôt que d'offrir aux mères seules un régime universel de garde d'enfants ciblé sur les familles pauvres, il serait préférable de leur offrir un éventail plus large de possibilités en matière de garde d'enfants. La plupart des subventions de gardes d'enfants offertes par les municipalités et les provinces hors du Québec ciblent déjà les mères seules. Toutefois, ces subventions sont généralement liées à des services officiels d'aide à l'enfance. Des études ont démontré que les centres officiels d'aide à l'enfance sont une des solutions les plus appréciées des familles ayant besoin de services de garde d'enfants hors du milieu familial (Statistique Canada, 2006b; Institut Vanier de la famille, 2005). Les services de garde offerts par des membres de la famille ou par des voisins dans un contexte non officiel sont davantage appréciés. Compte tenu de ce fait, il semble que l'élargissement des programmes de subventions de garde d'enfants à d'autres membres des familles (par exemple, les grands-parents) ou à des voisins serait plus satisfaisant pour les mères seules que la création d'un programme universel de garde d'enfants mal conçu.

Le programme qui, à l'échelle mondiale, semble avoir le mieux réussi à vaincre la désincitation à renoncer à l'aide sociale en faveur d'une entrée sur le marché du travail est le crédit d'impôt sur les revenus salariaux (CIRS) des États-Unis. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable qui compense les familles à faible revenu qui acceptent un travail rémunérateur. Il offre des prestations à environ 20 % des familles américaines. La valeur maximum de la prestation au titre du CIRS pour un chef de famille monoparentale ayant deux enfants ou plus est de 4 716 USD. Ce niveau est atteint lorsque le revenu atteint 11 790 USD et un droit de reprise s'applique aux revenus supérieurs à 15 390 USD. La prestation au titre du CIRS est réduite à zéro pour les chefs de famille monoparentale dont le revenu annuel est supérieur à 37 783 USD (IRS, 2007). Le CIRS s'attaque directement aux effets désincitatifs du mur de l'aide sociale puisqu'il est offert uniquement aux parents qui travaillent.

Les 40 milliards de USD versés annuellement aux familles américaines par le biais du CIRS en fait le plus important programme de lutte contre la pauvreté du gouvernement américain. On estime que le nombre d'enfants américains sous le seuil de la pauvreté serait de 25 % supérieur si le CIRS n'existait pas (Holt 2006). Les calculs du Congressional Budget Office donnent à penser que le CIRS est beaucoup plus efficace que les augmentations de salaire minimum pour cibler les familles à faible revenu (CBO, 2007a). En outre, le programme s'est révélé efficace pour réduire les inégalités de revenu puisque le cinquième le plus pauvre des familles américaines ayant des enfants a vu ses revenus réels croître de 35 % entre 1991 et 2005 (CBO, 2007b). Le CIRS est manifestement un puissant facteur de réduction de la pauvreté. Les antécédents politiques du CIRS ne manquent pas non plus d'étonner. Le CIRS a été introduit par l'administration Nixon en 1975 mais a été sensiblement amplifié par le Président Bill Clinton dans le cadre de la réforme de l'aide sociale du milieu des années 1990. Tant les Républicains que les Démocrates réclament donc la paternité de cette initiative, qui jouit d'un appui des deux partis.

D'autres gouvernements ont des prestations semblables qui s'inspirent des succès du CIRS. La Grande-Bretagne offre un crédit d'impôt aux parents qui travaillent. Au Canada, sept provinces sur dix ont adopté un programme inspiré du CIRS qui subventionne les parents dont le revenu d'emploi est faible (Richards, 2007).

Au Canada, le gouvernement fédéral est en voie d'établir sa propre version du CIRS, qui sera dénommée Prestation fiscale pour le revenu gagné, ou PRFG. Cette prestation a, elle aussi, des antécédents intéressants. La PRFG a d'abord été proposée dans le cadre de la Mise à jour économique de novembre 2005 du gouvernement libéral de Paul Martin. Elle a ensuite été reprise, bien que sur une plus petite échelle, par le gouvernement conservateur de Stephen Harper dans le budget de 2007 et doit être mise en œuvre au cours de l'année d'imposition 2007. La PRFG jouit donc d'un appui multi-partisan, comme le CIRS aux États-unis. Et pourtant, comme l'indique le graphique 6, la PRFG est beaucoup plus modeste que le CIRS.

**Graphique 6: CIRS et PFRG, prestations pour le chef de famille monoparentale**

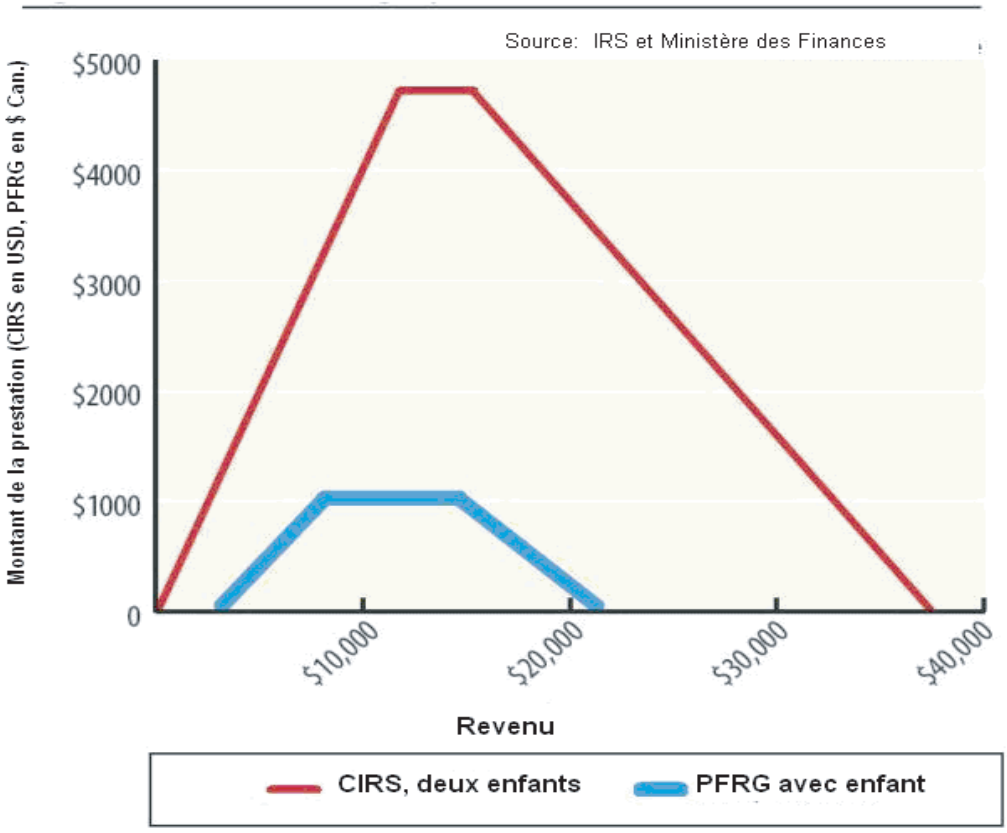


La prestation maximum au titre de la PFRG est de 1 000 dollars pour les familles monoparentales et biparentales. Et elle fait l'objet d'une reprise intégrale lorsque le revenu familial atteint 21 167 dollars. Le coût total de la PFRG sur ses trois premières années est estimé à 1,2 milliard de dollars, ce qui est très peu par rapport au coût annuel de 40 milliards USD du CIRS. Et malgré les promesses d'Ottawa de coordonner la PFRG avec les programmes provinciaux, aucune coordination n'a été établie.

La PFRG peut être critiquée à deux titres : son caractère modeste et le manque d'intégration aux programmes provinciaux. Compte tenu du taux de réussite très élevé du CIRS américain, la proposition initiale du gouvernement fédéral concernant la PFRG paraît timide et excessivement modeste. Selon les données nationales et internationales dont on dispose, un barème de prestations beaucoup plus élevé pourrait facilement se justifier. Toutefois, la logique d'une solution au problème du mur de l'aide sociale faisant appel à des incitations est inattaquable. La PFRG appuiera les Canadiens à faible revenu, et surtout les chefs de famille monoparentale qui souhaitent retourner sur le marché du travail en réduisant l'incidence du mur de l'aide sociale. On peut conclure qu'il s'agit d'un bon programme qui pourrait être amélioré en lui donnant plus d'ampleur.

Bien que les chefs de famille monoparentale représentent la forme le plus visible et la plus risquée de pauvreté familiale, au Canada le nombre d'enfants vivant dans des familles biparentales à faible revenu est plus élevé que celui des enfants vivant dans des familles monoparentales (voir tableau 1). Et la baisse des taux de pauvreté des familles biparentales n'a pas été aussi soutenue et importante que dans le cas des familles ayant à leur tête un couple âgé ou une mère seule. En outre, il faut se rappeler que les jeunes couples avec un nouveau-né représentent un groupe particulièrement vulnérable dans l'ensemble des personnes à faible revenu (Finnie et Sweetman, 2003).

Il y a donc plusieurs arguments qui militent en faveur d'une plus grande attention à l'égard des familles biparentales à faible revenu. Premièrement, on se trouverait à s'attaquer aux besoins des 420 000 enfants vivant en situation de faible revenu qui font partie de cette catégorie familiale. Deuxièmement, en élaborant des politiques conçues spécifiquement pour les couples mariés avec enfants, les gouvernements peuvent indemniser ces familles pour les frais supplémentaires qu'elles doivent acquitter. Enfin, les politiques qui appuient les familles biparentales diffusent implicitement un message selon lequel la société reconnaît les nombreux avantages du mariage.

## AMÉLIORER LA FRPG POUR LES FAMILLES BIPARENTALES

Comme mentionné dans la section précédente, la PFRG entrera en vigueur au Canada pour l'année d'imposition 2007. Contrairement au CIRS américain, toutefois, la PFRG ne s'applique pas aux familles biparentales.

Le CIRS offre une prime explicite de mariage qui mérite un examen approfondi. Bien que sa valeur maximum pour les couples mariés soit la même que pour les familles monoparentales (4 716 USD), la phase du droit de reprise comporte un montant additionnel de 2 000 USD dans le cas des couples mariés. Ainsi, un couple marié ayant des enfants a droit à la valeur intégrale du CIRS à un niveau plus élevé de revenu et la période au cours de laquelle il bénéficie du crédit d'impôt est plus longue que dans le cas des chefs de famille monoparentale ayant un nombre identique d'enfants. S'il en est ainsi, c'est que l'on veut indemniser les couples pour les dépenses plus élevées que doit acquitter une famille biparentale et pour atténuer toute pénalité qui peut être liée au mariage. Une pénalité de mariage peut être créée si un chef de famille monoparentale se marie et découvre que la valeur de son CIRS est réduite par suite de la hausse du revenu familial résultant de la mise en commun des revenus des deux conjoints. Il pourrait ainsi y avoir une désincitation à se marier. La prime de mariage a pour objet de corriger cette situation.

Un couple marié avec deux enfants et un revenu combiné de 30 000 USD recevrait 1 753 USD au titre du CIRS. Une famille monoparentale ayant le même revenu et deux enfants recevrait 1 332 USD. Cet écart de 421 USD correspond à la prime de mariage du CIRS.

**Graphique 7: CIRS et PFRG, prestations pour un couple marié avec enfants**

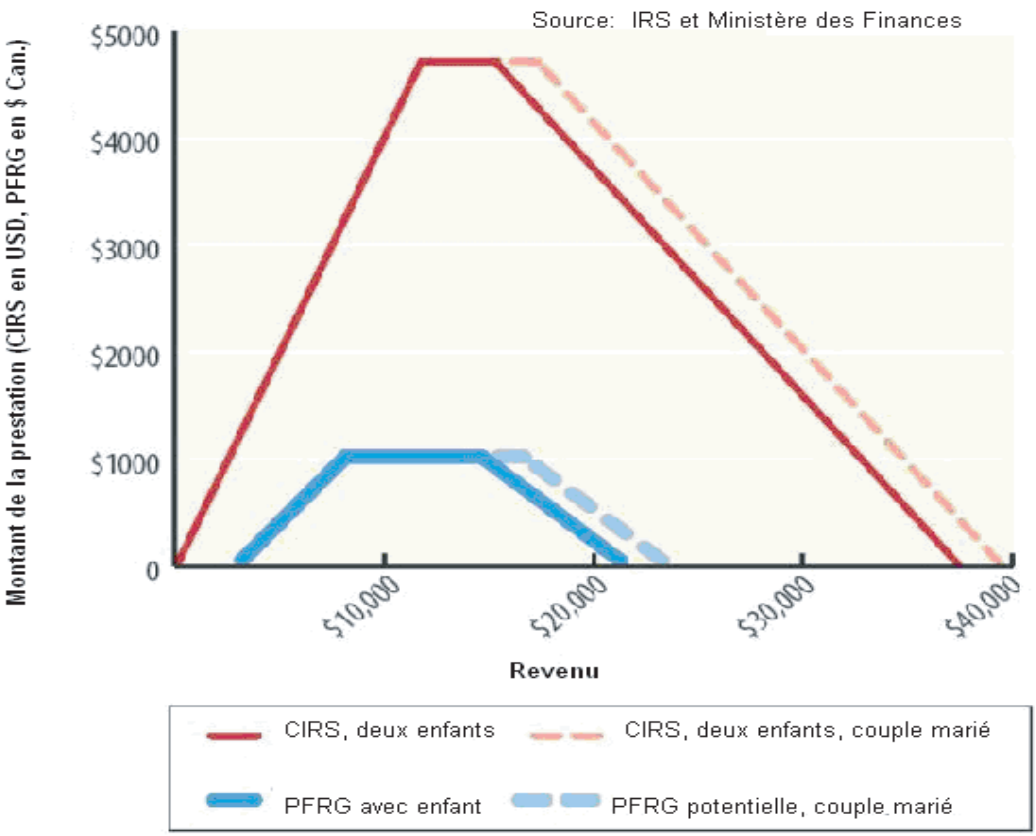


On pourrait ajouter une prime de mariage à la PFRG selon des modalités similaires à celles s'appliquant au CIRS. Les familles monoparentales continueraient de recevoir leurs prestations au taux indiqué précédemment, mais les familles biparentales bénéficieraient d'une légère hausse de leurs prestations. Si, par exemple, la valeur maximum d'une PFRG variant en fonction du mariage s'appliquait sur une période plus longue et si on augmentait de 2 000 dollars le seuil où la prestation devient nulle pour les couples mariés, les familles biparentales recevraient chaque année 300 dollars de plus au cours de la phase de réduction. Ainsi, le gouvernement se trouverait à reconnaître les aspects positifs du mariage pour les Canadiens à faible revenu et offrirait une indemnisation au titre des circonstances propres aux familles biparentales. Le graphique 7 illustre ce cas.

L'actuelle PFRG n'établit pas de distinction entre les familles ayant à leur tête un couple marié et celles ayant à leur tête un seul parent. De plus, elle ne prévoit pas une prime de mariage. Sa valeur maximum est plafonnée à 1 000 dollars et s'applique aux parents mariés et aux chefs de famille monoparentale ayant au moins un enfant. Il s'agit d'une pénalité potentielle de mariage, comme celle du CIRS. Un couple non marié à faible revenu peut basculer au-dessus de la limite s'il se marrie et si le revenu combiné des deux mariés dépasse 21 167 dollars. La valeur maximum du CIRS ne reconnaît pas les frais supplémentaires qu'acquitte une famille biparentale par rapport à une famille monoparentale à nombre égal d'enfants.

## ACCROÎTRE L'ÉQUITÉ DU RÉGIME FISCAL

Le régime fiscal canadien ignore le mariage de plusieurs autres manières. Les prestations fédérales offertes par le biais du régime fiscal, comme le crédit pour la TPS ou la prestation nationale pour enfants, sont déterminées en fonction du revenu familial. Toutefois, le calcul des impôts à payer repose uniquement sur le revenu de chaque particulier. Bref, bien que la cellule familiale soit un facteur clé dans la détermination des prestations versées, elle n'intervient pas dans le calcul des impôts à payer.

On ne retrouve pas cet élément structurel bizarre dans les régimes fiscaux d'autres pays. Aux États-Unis, en France et en Allemagne, les couples mariés remplissent une déclaration d'impôt conjointement et la cellule familiale est une composante essentielle du calcul de l'impôt. Beaucoup d'autres pays permettent de formes supplémentaires de partage du revenu, dont la Belgique, la Grèce, le Luxembourg, l'Islande, l'Irlande, la Norvège, l'Espagne et la Pologne (Bibliothèque du Parlement, 2006). Une reconnaissance similaire de la famille en tant que cellule économique et fiscale de base par les autorités canadiennes serait également avantageuse pour les familles canadiennes.

Des déclarations conjointes et le partage des revenus entraîneraient une baisse des impôts pour l'ensemble des familles et favoriserait une hausse des revenus nets d'impôts parmi les contribuables des tranches inférieures de revenu. Selon des études de la Bibliothèque du Parlement, 31 % des familles biparentales dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 dollars gagnerait à partager leurs revenus à des fins fiscales. L'avantage moyen serait de 215 dollars par année (Bibliothèque du Parlement, 2006). Comme dans le cas de la prime de mariage liée au CIRS, la valeur de la prestation pourrait être considérée comme secondaire. Ce qui importe le plus, c'est que les couples mariés soient explicitement reconnus par leur gouvernement. Une telle reconnaissance constituerait un message important pour toutes les familles canadiennes concernant les avantages du mariage. Et, il convient de le répéter, le mariage réduit la pauvreté.

On peut soutenir de manière quelque peu optimiste que le régime fiscal canadien évolue lentement vers un régime fondé sur la famille. En plus des prestations qui sont actuellement déterminées en fonction du revenu familial, le gouvernement fédéral a annoncé en 2006 que le revenu des pensions de retraite serait partagé entre époux à des fins fiscales (Ministère des finances, 2006). Bien que cette mesure ne s'applique qu'aux personnes âgées recevant une pension, on peut l'interpréter comme le premier avantage pris en matière de politique. Si le partage du revenu convient aux couples âgés, on peut et on doit soutenir qu'il convient pour les autres familles également. À cet égard, il convient de rappeler que, de toutes les catégories démographiques, celle des couples âgés affiche le plus bas pourcentage de familles à faible revenu.

## ENCOURAGER L'ACQUISITION D'ACTIFS

La constitution d'actifs est un aspect de la réduction à long terme de la pauvreté qui est souvent négligé. L'épargne et les actifs sont généralement perçus comme un indice de richesse et d'opulence. Mais des études récentes sur les politiques sociales semblent indiquer que les possibilités ou les incitations offertes aux familles à faible revenu de faire des économies peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté (Mills, 2005).

Détenir des actifs, comme un compte bancaire, des certificats de placement garantis ou d'autres formes de capital, peut inciter les Canadiens à faible revenu à rechercher de nouvelles sources de revenu ou de nouveaux modes d'accès à l'éducation. L'épargne peut également agir comme filet de sécurité pour amortir l'affranchissement de la pauvreté et une perte soudaine de revenu. Et le fait de posséder des actifs peut contribuer de manière sensible à donner aux Canadiens à faible revenu une formation en matière de gestion financière. Si le mariage est une police d'assurance contre la pauvreté, les actifs le sont tout autant.

Acquérir des actifs est doublement difficile pour les familles canadiennes à faible revenu. Vivre dans une situation de faible revenu limite manifestement la capacité d'une famille de faire des économies. Et les gouvernements imposent des obstacles additionnels à l'accumulation d'actifs aux Canadiens qui reçoivent de l'aide sociale. Dans toutes les provinces, les demandes d'aide sociale exigent l'application d'un test d'actifs. En Ontario, par exemple, un prestataire de l'aide sociale ne peut détenir plus de 1 457 dollars en actifs liquides. D'autres restrictions s'appliquent à la valeur d'une voiture et d'autres immobilisations (Robson, à venir). Ces règles ont pour objet d'empêcher les gens de réclamer frauduleusement de l'aide sociale aux dépens des contribuables. Mais il s'ensuit que les familles légitimes à faible revenu ont peu de possibilités de faire des économies.

Les politiques de constitution d'actifs sont bien établies dans les autres pays. Depuis les années 1990, les États-Unis administrent un régime généralisé de comptes particuliers de développement appelés Individual Development Accounts, ou IDA. Il s'agit de comptes bancaires pour les personnes à faible revenu où les économies personnelles sont complétées par l'apport de fonds provenant de parrains, comme les organismes publics ou les organismes de bienfaisance. Les participants sont souvent tenus d'assister à des cours d'éducation financière et les retraits de fonds déposés dans ces comptes peuvent être assujettis à des restrictions. Par exemple, on exige parfois que les fonds soient utilisés pour l'éducation, l'achat d'un logement ou le démarrage d'une entreprise. Un examen des IDA effectué par le Center for Social Development confirme qu'ils se traduisent par une hausse des économies et de l'accession à la propriété parmi les participants et qu'aucun phénomène semblable n'est perceptible chez les non-participants. Dans l'ensemble, les IDA favorisent la stabilité économique des ménages, réduisent le risque de pauvreté intergénérationnelle et améliorent la santé et le bonheur des participants (Mills, 2005; CSD, 2007).

Au Canada, un projet pilote dénommé Learn$ave et inspiré des IDA a été lancé en 2000. Pour chaque dollar économisé par un participant à Learn$ave, le parrain du programme (Social and Enterprise Development Innovations, ou SEDI) contribue entre deux et trois dollars. Le montant maximum qui peut être économisé est de 6 000 dollars et il ne peut être retiré qu'à des fins d'éducation ou de travail autonome. Un rapport d'étape provisoire concernant ce programme est censé être rendu public avant la fin de 2007.

Learn$ave pourrait être une innovation importante de la politique canadienne d'aide sociale et comporter d'autres leçons en matière de pauvreté familiale. Un lien a été établi entre mariage et encouragement à la constitution d'actifs par le sénateur américain Sam Brownback. Son Marriage Development Account (MDA) a été conçu comme un programme de 3 millions USD visant à renforcer le mariage dans Washington D.C., où la structure familiale est très faible chez les résidents à faible revenu. Chaque dollar déposé par des familles sélectionnées dans un MDA devait être complété par un apport de deux dollars d'un organisme gouvernemental, et ce jusqu'à concurrence de 9 000 dollars – une limite beaucoup plus généreuse que celle des IDA. Il était prévu que les fonds ne pourraient être retirés que pour l'achat d'une maison, l'acquittement de frais d'éducation ou un projet de travail autonome.

Des paiements supplémentaires en espèces devaient également être versés si un couple se mariait ou suivait un cours de préparation au mariage. Bien que le programme pilote ait été approuvé et qu'on lui ait octroyé des crédits en 2005, son budget a été supprimé en 2007 avant que les résultats préliminaires ne soient disponibles. (Brownback, 2007)

Bien qu'elle ne soit pas une solution miracle, la constitution d'actifs pourrait sur le long terme briser le cycle de la pauvreté en encourageant les parents à économiser pour l'avenir et en donnant un exemple positif de gestion financière à leurs enfants.

## CONCLUSION

La pauvreté familiale est un enjeu politique important pour tous les Canadiens. Les résultats des dernières années en matière de pauvreté familiale justifient un certain optimisme. La dernière décennie a été témoin d'une réduction sensible des taux de faible revenu chez les couples âgés et les familles monoparentales. Un examen des données sur la pauvreté révèle en outre que le mariage contribue sensiblement à réduire la pauvreté. Les taux de pauvreté des familles biparentales sont beaucoup moins élevés et la durée de leur pauvreté plus courte que ce n'est le cas pour les familles monoparentales. Toutefois, il y a deux aspects inquiétants de la pauvreté familiale qui persistent. Le taux de pauvreté des chefs de famille monoparentale est encore beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble des familles et le taux des familles à faible revenu parmi les familles biparentales n'a pas diminué au même rythme que celui des autres catégories de familles.

On peut en conclure que deux objectifs s'imposent en ce qui concerne la pauvreté familiale : ramener le taux des familles monoparentales à faible revenu au niveau observé pour les familles biparentales; et provoquer une baisse permanente du taux des familles biparentales à faible revenu. En outre, les données indiquent que les familles monoparentales sont avantagées lorsque le parent est associé au marché du travail plutôt que tributaire de l'aide sociale. Pour promouvoir le travail comme solution, il faut d'abord surmonter le mur de l'aide sociale – ou les effets désincitatifs des taux élevés d'imposition marginale pour les prestataires de l'aide sociale qui décident d'obtenir un emploi. La nouvelle PFRG du gouvernement fédéral, annoncée à Ottawa dans le cadre du budget de 2007, a pour objet de surmonter cet obstacle. Toutefois, sa valeur initiale limitée pourrait en limiter l'efficacité.

Dans le cas des familles biparentales, rendre la PFRG sensible à l'état matrimonial ajouterait un avantage qui réduirait le taux des familles à faible revenu de cette catégorie et renforcerait la structure familiale. Une telle mesure établirait clairement que le gouvernement reconnaît l'importance du mariage dans la lutte contre la pauvreté. De plus, le partage des revenus procurerait un allégement fiscal aux familles biparentales et conférerait à la famille une place centrale dans le régime fiscal.

L'encouragement à la constitution d'actifs est une autre politique qui permet de réduire les effets à long terme de la pauvreté parmi les familles monoparentales et biparentales. La possession d'actifs confère plusieurs avantages aux Canadiens à faible revenu. Les actifs ont un effet protecteur contre les variations soudaines de revenu, donne accès à de nouvelles sources de revenu et offre des leçons précieuses en matière de gestion financière. Mais les règles provinciales en matière d'aide sociale découragent les Canadiens à faible revenu de réaliser des économies. Au Canada, le projet Learn$ave encourage les Canadiens à faible revenu à économiser en complétant leurs propres économies par un apport extérieur de fonds. Le présent document repose sur la conviction que le meilleur moyen de s'attaquer à la pauvreté est de mettre en place des structures incitatives qui récompensent les efforts positifs et qui renforcent la famille.

# BIBLIOGRAPHIE


Ambert, Anne-Marie (2006). « One-Parent Families: Characteristics, Consequences and Issues. » L'Institut Vanier pour la famille, mars 2006.

Brownback, Sam. « Brownback disappointed by funding cuts for marriage development accounts. » Communiqué de presse, cabinet du Sénateur Sam Brownback, le 14 février 2007.

Campagne 2000 (2007), voir page d'accueil (www.campaign2000.ca). Consulté le 10 novembre 2007.

Carroll, Jason et William Doherty (2003). « Evaluating the Effectiveness of Premarital Prevention Programs: A Meta-Analytic Review of Outcome Research. » Family Relations, Vol. 52, No 2.

Center for Social Development (2007) Voir page du site intitulé « What are IDAs? » (http://gwbweb.wustl.edu/csd/asset/idas.htm), consulté le 10 novembre 2007.

Congressional Budget Office (2007a). « Response to a request by Senator Grassley about the effects of increasing the federal minimum wage versus expanding the Earned Income Tax Credit. » Correspondance avec l'Hon. Charles E Grassley, 9 janvier 2007. Accessible à : www.cbo.gov/ftpdocs/77xx/doc7721/01-09-MinimumWageEITC.pdf Consulté le 10 novembre 2007

Congressional Budget Office (2007b). « Changes in the Economic Resources of Low-Income Households with Children. » Congress of the United States, mai 2007.

Ministère des finances (2005) La mise à jour économique et financière, le 14 novembre 2005.

Ministère des finances (2006) « Le nouveau gouvernement du Canada se dote d'un régime d'équité fiscale. » Communiqué, le 31 octobre 2006.

Ministère des finances (2007) Budget 2007. Le 19 mars 2007.

Finnie, Ross et Arthur Sweetman (2003). "Poverty Dynamics: Empirical Evidence for Canada." Canadian Journal of Economics, Vol. 36, No. 2.

Gardner, Jonathan, et Andrew Oswald (2004). "How Mortality is Affected by Money, Marriage and Stress." Journal of Health Economics. Vol. 24, Issue 6.

Hatfield, Michael (2004). "Vulnerability to Persistence of Low Income." Horizons, Vol. 7, No. 2.

Holt, Steve (2006). "The Earned Income Tax Credit at Age 30: What We Know." Metropolitan Policy Program, The Brookings Institution, February 2006.

IRS (2006). Publication 596, Earned Income Credit (EIC), Internal Revenue Service U.S. Government

IRS (2007). Voir page du site intitulé: "EITC Thresholds and Tax Law Updates" at www.irs.gov/individuals/article/0,,id=150513,00.html Accessed November 10, 2007

Kapsalis, Constantine (1996). "Social Assistance Benefit Rates and the Employment Rate of Lone Mothers." Direction de recherché appliquée, Politique stratégique, Ressources humaines et développement social Canada, septembre 1996.

Kerr, Don et Joseph Michalski (2005). "Income Policy in Canada: Recent Trends Among Canadian Families 1981-2002." Population Studies Centre, University of Western Ontario, mars 2005.

Bibliothèque du Parlement (2006). « Information sur le partage des revenus », préparée pour l'honorable Garth Turner par la Division des affaires économiques du Service d'information et de recherche parlementaires, décembre 2006.

Lefebvre, Pierre (2004) "Quebec's Innovative Early Childhood Education and Care Policy and its Weaknesses." Policy Options, mars 2004.

Lerman, Robert (2002a) "Should Government Promote Healthy Marriages?" Urban Institute, mai 2002.

Lerman, Robert (2002b) "How Do Marriage, Cohabitation and Single Parenthood Affect the Material Hardships of Families with Children?" Urban Institute, juillet 2002.

Myles, John, Feng Hou, Garnett Picot et Karen Myers (2006). « Pourquoi l'emploi et les gains ont-ils augmenté chez les mères seules durant les années 1980 et 1990? » Analyse des affaires et du marché du travail, Statistique Canada, juin 2006.

OCDE (2006), « Combattre la pauvreté et l'exclusion à travers l'emploi » Synthèses (Policy Briefs) de l'OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, mars 2006.

Richards, John (2007). "Reducing Poverty: What has Worked, and What Should Come Next," C.D. Howe Institute Commentary, octobre 2007.

Roberts, Lance W., Rodney A. Clifton, Barry Ferguson, Karen Kampen et Simon Langlois (2005) "Recent Social Trends in Canada, 1960-2000" McGill-Queen's University Press, 2005.

Robson, Jennifer (Forthcoming). "Wealth, Low-Wage Work and Welfare: The Unintended Costs of Provincial Needs-tests." Social and Enterprise Development Innovations. Monographie non publiée

Seefeldt, Kristin et Pamela Smock (2004). "Marriage on the Public Policy Agenda: What Do Policy Makers Need to Know from Research?" University of Michigan. Mars 2004.

Statistique Canada (2003). « L'avantage du congé parental prolongé » Le Quotidien, 21 mars 2003

Statistique Canada (2006a). « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe », mars » mars 2006.

Statistique Canada (2006b). « La garde des enfants : un profil de huit ans,  Le Quotidien, le 5 avril 2006.

Statistique Canada (2007a). « Le revenu au Canada 2005 »

Statistique Canada (2007b). Base de données Cansim II .

Statistique Canada (2007c) Rupture conjugale et dépression subséquente, Le Quotidien, le 22 mai 2007.

Institut Vanier (2005). « Child Care Aspirations » L'Institut Vanier de la famille. Communiqué de presse, le 10 février 2005.